

Mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention

Action n°2 : Déployer une politique de prévention du tabagisme

Mission(s) ACI	Mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention
Objectifs régionaux de référence (PRS 2018-2023)	<p>« Prévenir et éduquer au plus tôt, dynamiser la promotion de la santé »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de prévention de proximité • Education thérapeutique du patient <p>« Fluidifier les parcours pour mieux accompagner les usagers »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Parcours addictions
Contexte de l'action	<p>La connaissance des enjeux de santé publique du territoire de la CPTS met en évidence la nécessité de déployer des actions pluriprofessionnelles en matière de prévention du tabagisme, en relais des dispositifs existants.</p> <p>Les professionnels ont identifié un besoin spécifique d'agir en prévention sur les populations jeunes.</p>
Objectifs de l'action	<p>Dynamiser la lutte contre le tabagisme sur le territoire de la CPTS</p>
Personnes référentes de l'action	
Eléments du diagnostic territorial	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de mortalité liée au tabac • Baisse de visibilité des actions de lutte contre le tabagisme
Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la CPTS comme invité participant aux commissions plénières du RRAPPS • Organiser une sensibilisation des professionnels de santé aux « programmes probants » existant sur le territoire de la CPTS (PRIMAVERA, PROTEST, « actions prometteuses »), notamment les actions en milieu scolaire ou à destination des familles monoparentales. • Promouvoir les ressources déjà existantes mises à disposition des professionnels de santé de la région BFC (https://www.bourgogne-franche-comté.ars.santé.fr/repertoire-addictologie) • Mettre une ressource documentaire à la disposition des professionnels de

	<p>santé (site internet de la CPTS, mailing) assurant la promotion des dispositifs, recensant les parcours et ressources existants, les professionnels et les réseaux prenant en charge les situations d'addiction au tabac, pour leur donner les moyens de mieux orienter les jeunes vers les consultations existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des professionnels du territoire les « kits de communication » réalisés par Santé Publique France, pour être le relais des campagnes de prévention nationales existantes (« Mois sans tabac »)
Lien avec les autres actions de la CPTS	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de l'exercice coordonné • Formation des professionnels de santé
Public bénéficiaire	<p>Ensemble des professionnels de santé Population de la CPTS</p>
Territoire couvert	<p>Ensemble du territoire de la CPTS</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Assurance Maladie • ARS • RRAPPS • URPS des différentes professions • Réseaux de lutte contre le tabagisme (ANPA58, TABAGIR)
Début de l'action	<p>A débiter dans le courant du 4^{ème} trimestre 2022</p>